

Relevé de décision

Plénière du Conseil de Quartier Belleville / Saint-Maur

Mardi 10 juin à 19h - Espace Paris Jeunes Belleville, 4 rue Louis Bonnet

Rappel de l'ordre du jour

- I. Présentation du conseil de quartier par le groupe d'animation et les ateliers, présentation de l'ODJ
 - II. Présentation du référent Police municipale du quartier
 - III. Rencontre des acteurs et actrices associatifs du quartier
 - A. Le Local des autrices avec Sarah Pèpe
 - IV. Présentation des initiatives à venir dans le quartier
 - A. Kiosque citoyen et site des festivités
 - V. Présentations des initiatives citoyennes relatives au cadre de vie
 - A. Plan d'implantation des bancs
 - B. Projets d'implantation des clous « ici commence la Seine »
 - C. Evènement rue des Goncourts « j'aime mon quartier propre »
 - D. Marche exploratoire
 - VI. Pot
-

I) Introduction par le groupe d'animation et les élus

Ouverture de la séance par les membres du groupe d'animation.

Joëlle Morel, adjointe au Maire chargée du commerce, du développement économique et de l'emploi, Référente du Conseil de Quartier Belleville/Saint-Maur découvre de nouveaux visages et prend un temps pour présenter les Conseils de quartier et les plénières. Elle rappelle ses délégations.

Jean-Pierre Corsia, adjoint au Maire chargé de la démocratie, de la participation citoyenne et de la prospective se présente. Il énonce les différents dispositifs de participation citoyenne tel que le **pré-conseil d'arrondissement**, le **Conseil des enfants** et le **Conseil des seniors**. Il présente également le lancement de l'expérimentation de **l'Assemblée citoyenne**.

Une membre du groupe d'animation présente le fonctionnement du groupe d'animation et évoque l'organisation et la relation avec les ateliers.

II) Présentation du référent Police municipale du quartier

Nour Durand-Raucher, Conseiller de Paris, Conseiller d'arrondissement délégué à la sûreté, à la prévention et à la médiation prend la parole pour introduire le **référent de quartier de la police municipale** nouvellement créé. L'ambition étant d'avoir une police de proximité qui soit au plus proche des habitants.

Le projet du nouvel acte de la territorialisation prévoit la création d'un référent police municipale par quartier. Celui-ci est présent lors de la plénière pour se présenter aux habitants.

Le référent précise que les signalements (nuisances sonores, occupation abusive de l'espace public, etc.) peuvent être transmis via le site de la Ville de Paris, sur la page "Des policiers municipaux encore plus proches de - Ville de Paris". Un formulaire de contact y est disponible et permet de faire remonter les problèmes constatés sur le terrain.

Il est fortement recommandé d'accompagner les signalements de photos et d'éléments précis pour faciliter l'identification rapide du trouble. Sofian a souligné que son rôle de référent s'applique notamment aux

problématiques rencontrées en soirée dans le 11^e arrondissement, comme les nuisances sonores ou le non-respect des règles concernant les terrasses.

Il a également précisé que la police municipale n'a pas compétence pour intervenir dans les espaces privés (logements, copropriétés). Pour ce type de situations, il convient de contacter la police nationale au 17.

III) Vote des dépenses d'investissement :

Un membre du groupe d'animation prend la parole et rappelle que chaque Conseil de quartier dispose d'un budget d'investissement annuel d'environ 8 000 euros. Pour rappel, l'année passée le Conseil de quartier BSM avait financé l'achat d'un vélo triporteur pour le quartier et les associations. L'an dernier, un budget avait été dédié aux bancs.

Joëlle Morel : l'implantation des bans a été validée. Pour rappel, il s'agit du 35 boulevard de Belleville, du 99 boulevard de Ménilmontant, du 16 rue de la Fontaine au Roi, du 155 rue Saint Maur et du 19 rue de Vaucouleurs.

Laura Desmaris, directrice de la vie associative et citoyenne à la Mairie du 11^e prend la parole pour présenter les projets où le CQ peut investir. Le vote doit se faire pour la dépense pour l'achat de matériel pour le pôle jeunesse de la médiathèque Violette Leduc. Le Conseil de quartier propose de voter une dépense de 1 570.93 €.

Habitante : Comment les enfants du quartier peuvent en bénéficier ? Comment renforcer les actions nomades de la bibliothèque.

Membre du groupe d'animation : rappelle que c'est une proposition et qu'il va y avoir un vote. L'idée est d'entendre la voix des habitants sur ces propositions de dépense afin de voter pour ou contre.

Un autre projet soumis au vote : le financement de l'artothèque de la Maison des associations à hauteur de 1 000 €. L'artothèque est une bibliothèque d'œuvres d'arts à disposition des habitants du 11^{ème} arrondissement pour faire connaître les artistes de l'arrondissement et permettre à chacun d'avoir une œuvre d'art le temps de quelques mois. Cette année, les conseillers de quartier et les habitants doivent se rapprocher des artistes qui leur plaisent et proposer des œuvres d'art à acheter avec cette enveloppe.

Vote : 1000 euros pour l'artothèque – 0 contre / **11 pour** / 3 abstentions : donc la dépense est adoptée.

Vote : 1 570.93 € de matériel pour la médiathèque : **pour : 10** / contre : 1 / abstention : 4 : la dépense est adoptée.

IV) Rencontre des acteurs et actrices associatifs du quartier

Atelier vivre ensemble :

Présentation du **Local des autrices** par sa directrice, **Sarah Pèpe** : le théâtre se situe 18 rue de l'Orillon. Depuis février 2025, le lieu a été repris pour le dédier aux textes des autrices. Les hommes sont les bienvenus ! La programmation se constitue en 3 parties : une tous les lundis qui est longue « Celle qui ne dit pas a dit », il reste deux dates jusqu'à fin juin. Il y a aussi les programmations de fin de semaine et les mercredis, il y a les apéros du Local des autrices avec un spectacle différent tous les mercredis. La programmation est disponible sur le site internet du Local des autrices. Les autrices de l'arrondissement peuvent écrire pour proposer des choses pour les mercredis apéro par exemple. 35 spectacles en 4 mois pour la première saison.

Sarah Pèpe constitue un pool de bénévoles importants pour accueillir le public. Les habitants peuvent s'inscrire pour une fois ou pour toute l'année. Les bénévoles peuvent être des femmes et des hommes. Elle organise aussi des festivals. Le théâtre est fermé en juillet et en août.

Annonce par une membre du groupe d'animation : La fête des mamans bellevilloises aura lieu le 27 septembre cette année.

V) **Présentation des initiatives à venir dans le quartier :**

Un membre du groupe d'animation présente aux nouveaux venus le livret Street-Art du quartier BSM et les parcours qui peuvent être réalisés en fonction des fresques.

Programmation estivale :

Présentation par **Léa Auzanneau, chargée de participation citoyenne** du kiosque citoyen et des différents ateliers (ateliers photo, atelier présenté par la Maison des métallos avec un jeu interactif), le conseil citoyen et le local des autrices cet été.

Le conseil citoyen : Nous organisons des permanences plusieurs après-midi, pour favoriser l'appel à mobilisation. Les conseils citoyens sont créés par la Préfecture et il y a eu peu de renouveau dans les membres. Le 8 juillet à partir de 14h, le conseil citoyen animera un stand pour les enfants au square Jules Vernes.

Laura Desmaris : précise que le kiosque est à la disposition des habitants et par les associations du quartier et présente le site de festivité à la Mairie du 11^e avec un lancement samedi 14 juin jusqu'à fin juillet.

VI) **Présentation d'initiatives citoyennes relatives au cadre de vie**

Atelier cadre de vie :

Prise de parole d'un membre de l'atelier : le Conseil de quartier a participé à l'événement « J'aime mon quartier propre » le 14 mai dernier.

Le 26 juin prochain, la Mairie propose une marche exploratoire avec les services techniques de la Ville.

Implantation de clous : dans le quartier BSM, sera installé un clou place Marek Edelman afin d'inciter les citoyens à ne pas jeter de déchets par terre ou dans les égouts qui finissent dans la Seine.

L'atelier est concentré sur les problèmes de drogue, de nuisances, de propreté, de bruits. Par exemple : le passage de Ménilmontant avec des personnes à la rue qui sont installées derrière des jardinières et qui provoquent des nuisances au voisinage.

Des habitants notent des nuisances sonores liées à l'activité bistrotière.

Joëlle Morel, adjointe au Maire chargée des commerces : rappelle que les établissements sont suivis par la Police Municipale, la Police Nationale et la préfecture lorsqu'ils sont signalés et lors de la commission des débits de boisson, toutes les instances sont très vigilantes.

VII) **Pot amical**

Pot amical et échanges entre les habitants, les conseillers de quartiers, les élus et la mairie.

Fin de la plénière